

Il s'ensuit donc, d'après le rapport, un manque d'empressement à travailler, une productivité amoindrie et des manifestations subtiles de non-collaboration, dans l'activité quotidienne.

Le rapport renferme un excellent exposé du problème tel qu'il se présente dans une entreprise. J'en recommande fortement la lecture aux députés puisqu'il s'agit d'une entreprise publique analogue à la Fonction publique du Canada.

Je ne voudrais pas qu'on prétende que la Fonction publique n'a pas progressé dans ce domaine. En fait, le rapport annuel de 1974 de la Commission de la Fonction publique indique, en effet, certaines améliorations du point de vue statistique. Mais pour ce qui est du nombre de femmes engagées dans des postes comportant des responsabilités croissantes, le rapport est presque nul. C'est dans ce dernier sens, par opposition aux données statistiques pures et simples, qu'il faut mesurer les progrès accomplis.

Un des cas classiques et fondamentaux du peu d'intuition du gouvernement et de sa négligence à agir avec célérité lorsqu'il s'agit de groupes importants de fonctionnaires est celui de la secrétaire dans la Fonction publique—c'est-à-dire, toute l'affaire des salaires des secrétaires alignés sur ceux de leurs patrons. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, j'ai soulevé la question à la Chambre. J'ai trouvé plutôt étrange que le gouvernement qui avait reçu un mémoire en juillet 1973, ne se soit rendu compte du problème que le 14 février 1974, où des milliers de fonctionnaires par une journée glaciale ont manifesté sur la colline. Pour la première fois, il y a eu une déclaration du ministre chargé de la condition de la femme, le ministre du Travail (M. Munro) où il reconnaissait au moins l'existence du problème. Ce fut une victoire que les femmes fonctionnaires ont gagnée par une manifestation pacifique.

Il y a eu inaction et inconscience tant dans le secteur public que dans le secteur privé du monde ouvrier. Le fait est qu'on ne peut plus enfermer les femmes dans les rôles traditionnels. Il faut créer l'atmosphère et les circonstances leur permettant de choisir les domaines où développer leurs talents. Le principe doit s'appliquer aux nominations fédérales à la magistrature, aux organismes et sociétés publics et au Sénat. Pour ce qui est de la Fonction publique, l'égalité de chances pour les femmes est évidemment plus fondamentale que les simples nominations aux postes supérieurs; c'est aux échelons moyens et inférieurs qu'il y a plus d'écart entre le nombre d'hommes et de femmes.

Toutes les collectivités urbaines du Canada ont un immense besoin de garderies qui disposent des installations et du personnel compétent nécessaires. Certaines personnes déplorent qu'il faille recourir à des garderies, et elles ont droit à leur opinion. Pourtant, les conditions socio-économiques au Canada sont telles que de négliger les garderies et minimiser leur importance équivaldrait à enchaîner un boulet économique au pied de toutes les femmes qui ont choisi, par nécessité ou pour toute autre raison, de trouver une place sur le marché du travail. Cela entraînerait des périls correspondants pour les enfants de ces femmes qui seraient ainsi abandonnés. Les paramètres statistiques du problème sont bien connus. La ville de Toronto compte 82,800 enfants de familles monoparentales où l'obligation de travailler existe.

Nous pouvons influencer sur un certain nombre de facteurs qui déterminent la condition de la femme, que le bill à l'étude vise à améliorer, en procédant simplement de la façon suivante: La cause des femmes au Canada est celle

Statut de la femme

de l'égalité: égalité devant la loi, égalité dans la vie politique, dans la vie sociale et domestique, égalité dans le domaine de l'éducation, égalité au travail.

Bien que l'on accorde beaucoup d'importance à la femme au travail, on ne doit pas oublier les femmes qui ont choisi librement de ne pas faire partie de la population active mais plutôt de contribuer à la vie de la communauté en jouant leur rôle d'épouse et de mère. Le gouvernement de l'Ontario a fait des progrès remarquables dans cette voie. La Commission de réforme du droit de la province de l'Ontario et le procureur général de la province méritent des félicitations. Je soutiens que de telles mesures au niveau fédéral seraient également bien accueillies.

Je ne vois pas comment on peut raisonnablement prétendre qu'une femme qui choisit de demeurer à la maison, d'élever ses enfants, de créer un climat de tranquillité, de paix et de stabilité, n'apporte pas sa contribution sur le plan économique au bien-être de cette unité familiale et au mieux-être de la société canadienne. Il est certain que les lois régissant les contrats, et les droits de propriété, devraient reconnaître cette égalité. J'estime que la loi en général évolue en ce sens.

Je dois dire en terminant, monsieur l'Orateur, que, à mon avis, les femmes, qui représentent la moitié de la population au Canada et dans l'hémisphère occidental, n'ont pas encore eu chez nous la chance d'atteindre l'épanouissement complet que je viens d'évoquer. Je suis de ceux qui croient fermement que tout en laissant l'initiative aux femmes d'augmenter leur contribution à la vie canadienne, tous les Canadiens, surtout le Parlement et le gouvernement, se doivent d'assurer l'ambiance et la structure législative propices aux progrès que tout Canadien bien pensant souhaite. C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, qu'il faut étudier cette mesure.

● (2100)

[Français]

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, si de tous les temps il fut dit, et approuvé de tous, qu'à l'ombre des plus grands hommes il y avait une femme, je crois que les conservateurs progressistes, et surtout mon préopinant, devraient comprendre qu'il y a fort longtemps que les libéraux ont appris cette leçon, et qu'ils devraient la suivre; les libéraux ont quand même près d'une dizaine de femmes alors qu'ils n'en ont qu'une.

Mon collègue a soulevé un autre point lorsqu'il mentionne que le gouvernement devrait nommer plus de femmes ailleurs que simplement à la présidence du Sénat, mais il ne l'a pas dit clairement. Je dois lui rappeler que depuis les cinq dernières années, sept Canadiennes ont été nommées, soit à la Cour suprême, soit à des hauts tribunaux du pays. Ce sont simplement des remarques que je veux faire à la suite de son discours qui n'a pas apporté grand-chose de positif.

Mais il en reste que, comme lui, je considère, monsieur le président, que nos femmes canadiennes ont dû attendre longtemps avant qu'on leur reconnaisse leur valeur réelle. Il suffit de se rappeler simplement les quelques faits suivants: en 1858 où, pour la première fois, les femmes ont été admises à suivre les cours à l'Université de Sackville au Nouveau-Brunswick, où on a dû attendre à 1867 pour que les femmes puissent suivre un cours universitaire mais sans pour autant avoir de diplôme; en 1879, l'Université de King's College accorde son premier B.A. à une femme; ce n'est qu'en 1884 que McGill admet des femmes à l'université et, en 1885, l'Université de Toronto.